

fondeur, borné d'un côté au fief de Vincennes et de l'autre au fief de la Martinière.

M. Denys de Vitré étant mort à Québec, le 9 janvier 1703, son fief passa à sa fille, Marie-Gabrielle Denys de Vitré, veuve de Pierre Descayrac de l'Autheur, capitaine dans les troupes du détachement de la marine. Madame Descayrac, vivant en France, donna le fief de Vitré ou Montapeine à sa belle-mère, Marie-Charlotte Chrétien, veuve de Charles Denys de Vitré, par l'écrit sous seing privé suivant du 8 avril 1723 :

“Jay soubsignés cede et transporte à Madame de Vitré la terre et seigneurie de la coste de Lauzon à moy appartenant de dix arpents de front sur six lieues de profondeur tenant d'un costé à Monsieur de la Martinière et de l'autre aux héritiers du sr Bissot le long du fleuve St-Laurent luy cedant en la manière que je la possède sans aucune garantie ny recours quelquonque sur les difiulté qui pourrait naître à l'occasion de la ditte terre. Je transporte et quitte l'antierre et plaine propriété à ma ditte dame de Vitré pour en faire et disposer comme moy. Fait à Paris ce 8 avril 1723.

M. Denis de Vitré Descairac” (8).

Madame veuve de Vitré, qui demeurait aux Trois-Rivières, ne s'occupa guère du fief de Vitré ou Montapeine. Elle n'y fit aucune concession et n'y mit peut-être jamais les pieds.

Le 15 mars 1741, par l'écrit sous seing privé suivant elle céda et transportait le fief qu'elle avait reçu de Madame Descayrac à Marie-Louise Bissot de Vincennes, plus tard épouse de Nicolas Boisseau :

---

(8) Cet écrit sous seing privé fut déposé en l'étude du notaire Pinguet, à Québec, le 19 mars 1741, par Marie-Louise Bissot de Vincennes, plus tard épouse de Nicolas Boisseau.